

Conseil de sécurité

Distr. générale
9 juin 2014
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a créé la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a demandé de le tenir régulièrement informé de la situation au Mali et de l'exécution du mandat de la Mission. Il couvre la période allant du 24 mars au 26 mai 2014.

II. Processus politique

2. Les efforts déployés pour faire avancer le processus politique au cours de la période considérée ont gravement pâti des affrontements armés entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et les autres groupes armés qui lui sont associés, survenus à Kidal entre le 16 et le 21 mai. La reprise des hostilités entre les autorités maliennes et les groupes armés – tous signataires de l'accord préliminaire de Ouagadougou du 18 juin 2013 – a sérieusement remis en question les mesures prises à ce jour pour entamer des pourparlers incluant toutes les parties. Dans le même temps, les origines et les conséquences des affrontements récents montrent que la sortie de crise passe nécessairement par la mise en œuvre de l'accord préliminaire. L'accord de cessez-le-feu conclu le 23 mai entre les parties, grâce à la médiation du Président mauritanien et Président de l'Union africaine, M. Mohamed Ould Abdel Aziz, et de mon Représentant spécial, engage les signataires à revenir aux dispositions fixées par l'accord préliminaire et à reprendre immédiatement les négociations, avec l'appui des partenaires régionaux et internationaux.

3. Les affrontements armés de Kidal ont éclaté alors que le Premier Ministre, Moussa Mara, était en visite dans la ville. Avant son arrivée, mon Représentant spécial et d'autres partenaires internationaux avaient mis en garde le Gouvernement en appelant son attention sur le fait que le succès de ce déplacement exigerait des préparatifs sur les plans de la politique et de la sécurité qui ne laissent rien au hasard. À la demande du Gouvernement, la MINUSMA a fourni un appui pour cette visite en assurant le transport par voie aérienne de gendarmes maliens à Kidal et en renforçant les capacités de ses unités de police constituées et corps de troupe présents sur place. La Mission a coordonné les préparatifs de sécurité avec les





autorités maliennes et les forces françaises de l'opération Serval. Des manifestations de protestation contre la visite prévue ont commencé à Kidal la veille de l'arrivée du Premier Ministre. Le 17 mai dans la matinée, il y a eu des échanges de tirs sporadiques entre les Forces maliennes et des éléments du MNLA à proximité du siège du Gouvernorat de Kidal. Le Premier Ministre a visité le camp des Forces maliennes avant de se rendre au siège du gouvernorat, où les conditions de sécurité se sont encore dégradées. Le siège a été incendié et le MNLA et le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad (HCUA) ont fait prisonniers des éléments des Forces maliennes et des responsables gouvernementaux. Le Premier Ministre a été ramené au camp des Forces maliennes à Kidal, avec l'appui du personnel en tenue de la MINUSMA, puis transporté par un hélicoptère de la Mission à Gao dans la matinée du 18 mai. Dans une déclaration publiée dans la soirée du 17 mai, le Gouvernement a décrit les événements de Kidal comme une « déclaration de guerre » et a promis que « la réponse appropriée suivra ». Le Gouvernement a condamné l'assassinat de huit civils au gouvernorat, dont six fonctionnaires, et demandé qu'une commission internationale d'enquête fasse la lumière sur les faits. Pour sa part, le MNLA a affirmé dans des déclarations que c'étaient les Forces maliennes qui avaient provoqué les combats et qu'il avait agi ainsi pour se défendre.

4. Dans la nuit du 17 au 18 mai, la MINUSMA et les forces de l'opération Serval ont joué le rôle de médiateurs et obtenu un cessez-le-feu négocié entre les deux parties. Toutefois, ces dernières ont commencé à mobiliser des renforts et, le 21 mai, les Forces de défense et de sécurité maliennes ont lancé une attaque contre Kidal en utilisant des armes lourdes. Les groupes armés ont repoussé les troupes gouvernementales, qui ont subi de lourdes pertes et se sont retirées. À la date du 26 mai, les Forces maliennes s'étaient retirées de Kidal et de plusieurs autres villes du nord-est du pays. Le MNLA a pris le contrôle du camp des Forces maliennes à Kidal et saisi de grandes quantités de matériel qu'elles avaient abandonné. La MINUSMA a évacué et pris en charge médicalement les soldats des Forces maliennes et civils blessés et a s'est employée avec le Comité International de la Croix-Rouge à organiser la libération des prisonniers. Les soldats des Forces maliennes se sont réfugiés dans les bases de la MINUSMA à Kidal et dans d'autres villes du nord.

5. Le nombre des victimes de ces affrontements demeure incertain, mais la MINUSMA a pu confirmer que 41 personnes avaient été tuées, dont 8 civils (parmi lesquels 6 fonctionnaires) et 33 membres des Forces maliennes.

6. La communauté internationale a immédiatement condamné ces actes de violence. Les diverses démarches et déclarations qu'ils ont suscitées ont montré qu'il existe un consensus au niveau international concernant le soutien au plein rétablissement de l'autorité et de la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire du Mali. Dans le même temps, tous les acteurs internationaux ont souligné la nécessité d'une cessation immédiate des hostilités et d'une relance du processus politique. Grâce à l'intervention du Président de l'Union africaine, lui-même appuyé par mon Représentant spécial, un accord de cessez-le-feu a été officiellement conclu entre les parties le 23 mai.

7. Parmi les principaux faits nouveaux sur le plan politique intervenus avant les événements de Kidal, il faut signaler la démission du Premier Ministre Oumar Tatam Ly, le 5 avril. Dans sa lettre de démission, qui a été publiée dans la presse, M. Ly a appelé l'attention sur ce qu'il a décrit comme des défaillances dans l'action du Gouvernement, qui l'ont empêché de s'attaquer aux principales difficultés auxquelles

le pays est confronté et d'accélérer les réformes à mener de toute urgence pour rendre l'action gouvernementale plus efficace. Le Président du Mali, Ibrahim Bubacar Keïta, a immédiatement nommé au poste de Premier Ministre Moussa Mara, ancien candidat à la présidence et membre du parti minoritaire Yelema.

8. Le 11 avril, le Premier Ministre Mara a constitué un gouvernement composé de 31 ministres, parmi lesquels 5 femmes et 23 membres du parti politique du Président, le Rassemblement pour le Mali. Un certain nombre de ministres ont conservé leurs positions antérieures, notamment le Ministre de la justice et le Ministre de la sécurité. Zahabi Ould Sidi Mohamed, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Gouvernement précédent, a été nommé Ministre de la réconciliation nationale et Abdoulaye Diop Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et de la coopération internationale.

9. Le 29 avril, le Premier Ministre Mara a prononcé son discours inaugural à l'Assemblée nationale et a présenté le plan d'action de son gouvernement pour la période 2013-2018, qui a été approuvé le 2 mai à l'issue d'un débat au Parlement. Le Premier Ministre a défini comme priorités la relance du processus de paix, la réconciliation nationale et l'examen du statut des partis d'opposition. Il a annoncé que son gouvernement avait l'intention de réfléchir à une réorganisation territoriale.

Dialogue et réconciliation

10. Le 22 avril, le Président Keïta a nommé l'ancien Premier Ministre Modibo Keïta au poste de Haut-Représentant pour le dialogue inclusif intermalien et l'a chargé de superviser les pourparlers de paix entre le Gouvernement et les mouvements armés, sur la base d'une feuille de route qui devrait être élaborée et approuvée par toutes les parties. Depuis sa nomination, le Haut-Représentant Keïta a tenu des consultations sur le processus de paix avec les acteurs nationaux et internationaux. Au cours de la période considérée, aucun progrès notable n'a toutefois été accompli en ce qui concerne l'élaboration d'un projet de feuille de route organisant le dialogue inclusif, à l'issue des ateliers informels qui ont eu lieu en février et en mars, avec l'appui de la MINUSMA et la participation du Gouvernement, des autorités locales et de représentants de la société civile et des groupes armés.

11. Du 29 avril au 2 mai, le MNLA a tenu un congrès à Kidal. Dans son communiqué final, il a exprimé sa préoccupation devant la lenteur de la mise en œuvre de l'accord préliminaire mais a réaffirmé son attachement à ce dernier et s'est de nouveau dit prêt à participer à un dialogue politique sous les auspices de la communauté internationale. Le groupe s'est en outre déclaré désireux de collaborer avec d'autres mouvements et organisations. Le congrès du HCUA, qui s'est tenu à Kidal les 12 et 13 mai pour examiner les options en matière de sortie de crise, a adopté un communiqué final dans lequel il a réaffirmé son attachement à l'accord préliminaire et demandé au Gouvernement d'engager un dialogue sans conditions préalables. Le HCUA a également affirmé sa confiance à la communauté internationale quant au choix d'un médiateur et d'un terrain neutre pour le dialogue.

12. Le 24 avril, des ministres algériens, burkinabais, maliens et nigériens se sont réunis en Algérie pour discuter de la stabilité et de la sécurité régionales, et notamment de la pleine mise en œuvre de l'accord préliminaire. Au cours de cette rencontre, les autorités maliennes ont souligné la nécessité de créer au plus vite des conditions propices à l'établissement d'un dialogue entre Maliens et ont de nouveau

demandé au Gouvernement algérien de continuer à jouer un rôle clef à cet égard. Dans le communiqué final publié à l'issue de la réunion, les participants ont salué et appuyé l'initiative algérienne tendant à créer une cohérence entre les groupes armés avant le début des négociations avec le Gouvernement. Les participants ont également décidé de continuer à s'employer à préparer le terrain en vue de la tenue de pourparlers inclusifs.

13. Après l'adoption par le Parlement, le 20 mars, d'un projet de loi portant création de la Commission Vérité, justice et réconciliation, le Ministère de la réconciliation nationale a entrepris de nommer les futurs membres de la Commission selon une procédure qui garantisse une représentation ethnique et géographique équitable. La Commission n'a cependant toujours pas été constituée et des propositions concrètes en ce qui concerne la procédure de sélection de ses membres doivent encore être formulées.

III. Sécurité et stabilisation

A. Conditions de sécurité

14. Les événements rapportés aux paragraphes 2 à 5 ci-dessus ont eu pour conséquence d'aggraver des conditions de sécurité déjà détériorées au Mali. Avant le déclenchement des hostilités à Kidal, l'influence persistante de groupes tels qu'Al-Qaida au Maghreb islamique et le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest avait entraîné une augmentation sensible du nombre d'attentats terroristes visant les forces de sécurité maliennes, la MINUSMA et les forces de l'opération Serval. Les régions de Kidal, de Gao et de Tombouctou ont été le théâtre d'attaques au moyen d'engins explosifs improvisés et de tirs de roquettes indirects dirigés contre les soldats de l'opération Serval, les forces maliennes et le personnel et les contingents de la MINUSMA. Six attaques à la roquette et 11 autres attaques au moyen d'engins explosifs improvisés ont été signalées au cours de la période considérée. Sept soldats des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été blessés lors de ces attaques, et un soldat de l'opération Serval a été tué et trois autres blessés lors d'attaques menées le 12 avril et le 7 mai. Sept soldats de la paix de la MINUSMA ont été blessés au cours d'incidents distincts survenus les 30 mars, 23 avril et 13 mai.

15. Il a été fait état au cours de la période à l'examen de menaces de représailles contre les civils soupçonnés de coopérer avec la communauté internationale, ainsi que d'assassinats ciblés d'informateurs présumés des Forces de défense et de sécurité maliennes. Les 8 et 9 avril, des combattants présumés d'Al-Qaida au Maghreb islamique ont distribué aux habitants de Zouera et de Dhouya, dans la région de Tombouctou, des tracts les mettant en garde contre les conséquences de leur éventuelle coopération avec « la France et ses alliés ». Le 20 avril, des individus soupçonnés d'appartenir à Al-Qaida au Maghreb islamique auraient attaqué une position tenue par le MNLA dans la zone de Talhandak, dans la région de Kidal. Le 2 mai, un homme de 60 ans a été abattu dans la ville de Kidal, en raison semble-t-il de sa coopération présumée avec les soldats de l'opération Serval et les forces maliennes. Dans le nord du Mali, des partisans de groupes armés rivaux, et en particulier des membres du MNLA, ont fait l'objet d'actes hostiles similaires.

16. Le 22 avril, le Mouvement pour l'unité et le jihad en Afrique de l'Ouest a annoncé la mort de l'otage français Gilberto Rodríguez Leal, qui avait été enlevé en novembre 2012, sans préciser les circonstances de son décès. Le 17 avril, quatre membres du personnel du Comité international de la Croix-Rouge et un cinquième travailleur humanitaire, que le Mouvement affirmait avoir enlevés le 8 février, ont été libérés au cours d'une opération menée par les forces de l'opération Serval dans la région de Tombouctou. Les risques d'enlèvements demeurent importants, en particulier dans le nord du pays et le long de la frontière mauritanienne.

17. Les terroristes et les groupes armés continuent de circuler et d'opérer dans le nord du pays, avec une présence plus marquée dans la zone montagneuse située au nord de Kidal, l'Adrar des Ifoghas, ce qui fait peser une grave menace sur les civils et compromet l'exécution du mandat de la MINUSMA et le bon déroulement des opérations humanitaires, du fait des risques auxquels sont exposés le personnel de la Mission et les intervenants humanitaires et de la restriction de leur liberté de mouvement. Le 30 mars, un convoi logistique de la MINUSMA a percuté un engin explosif improvisé sur la route reliant Ansongo et Ménaka, dans la région de Gao. Le 7 avril, un autre de ces engins a explosé à Ménaka à proximité du camp de la MINUSMA. Il s'agissait d'un dispositif télécommandé, ce qui témoigne de l'amélioration des techniques employées par les insurgés et met en évidence la vulnérabilité du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire.

18. Le 23 avril, l'explosion d'une mine terrestre à proximité de la piste d'atterrissage de Kidal a gravement blessé un soldat de la paix de la MINUSMA et endommagé son véhicule. L'ONU a temporairement suspendu ses vols à destination de Kidal, ce qui a sérieusement entravé la fourniture d'un appui direct et l'accès à la région. Le 30 avril, un engin télécommandé a été retrouvé à 300 mètres à l'extérieur du camp de la MINUSMA à Kidal. Les attaques à l'engin explosif improvisé ont également fait des victimes parmi la population civile. Deux personnes ont ainsi été tuées le 3 mai lorsque leur véhicule a été détruit par un engin de ce type près d'Aguelhok. Au cours de la période considérée, les tirs de roquettes n'ont pas entraîné de pertes en vies humaines, mais ils ont atterri à l'intérieur ou à proximité de sites de la MINUSMA et de sites civils, notamment près d'une école vide au sud de la ville de Gao le 8 mai et dans le centre-ville de Gao le 14 avril.

19. La MINUSMA a reçu au cours de la période considérée des informations fiables faisant état d'affrontements armés entre groupes armés et au sein de ces derniers. Des éléments du Mouvement arabe de l'Azawad se sont affrontés les 29 et 30 avril, dans une zone située entre Léré et Lerneb, près de la frontière mauritanienne, ce qui aurait provoqué la mort d'au moins trois membres du Mouvement. Des affrontements auraient également opposé le Mouvement à des éléments du MNLA à l'est de Bourem, dans la région de Gao.

20. Les actes de banditisme et de harcèlement commis par des groupes armés, des hommes armés non identifiés et, selon certaines informations, des milices d'autodéfense demeurent un grave sujet de préoccupation dans le nord du Mali et dans l'ensemble de la région du delta du Niger. À la suite d'une série de vols avec effraction commis à Kidal, des hommes d'affaires locaux ont décidé d'organiser un groupe d'autodéfense composé de 12 gardes non armés pour assurer la sécurité du marché. Les actes de banditisme commis sur les routes, en particulier dans la région de Kidal, ont également entravé les activités de la MINUSMA. Le 21 avril, des individus armés ont attaqué un camion affrété par la Mission sur la route qui relie

Anéfis à Kidal et, le 22 avril, des individus armés ont attaqué des camions transportant des vivres destinés à la MINUSMA, à 50 kilomètres au sud de Tessalit, et volé des biens, de la nourriture et de l'eau sans faire de victimes ou de dommages matériels.

B. Lutte antimines

21. Le Service de la lutte antimines des Nations Unies (SLAM) a continué à repérer, à nettoyer et à marquer les zones minées prioritaires dans le centre et dans le nord du Mali afin de réduire au minimum les risques encourus par les rapatriés et les populations touchées par les conflits. En mai 2014, 843 villages avaient fait l'objet d'une mission de détection, 83 zones dangereuses avaient été identifiées et 1 250 munitions non explosées et 45 270 munitions d'armes légères avaient été détruites. Par ailleurs, un travail de sensibilisation au danger des mines a été effectué auprès de 17 intervenants humanitaires travaillant dans des zones minées. Le Service de la lutte antimines a continué de dispenser une formation de sensibilisation aux explosifs aux soldats, policiers et civils travaillant à la MINUSMA, y compris aux unités chargées du déminage, ainsi qu'au personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes. En réponse à une demande du Ministère de la défense et du Ministère de l'intérieur maliens de la sécurité, le SLAM procède actuellement à la destruction d'un stock de 60 tonnes de munitions obsolètes et périmées, dont 85 missiles sol-air, qui risquent d'exploser accidentellement.

C. Désarmement, démobilisation et réintégration

22. Le 14 mars, le Gouvernement et les groupes armés, à l'exception du MNLA, se sont mis d'accord sur les moyens de mettre en œuvre les modalités opérationnelles de cantonnement arrêtées le 18 février 2014. Dans un premier temps, tous les groupes armés participants ont désigné des représentants devant intégrer les Équipes de reconnaissance des sites et la Cellule de coordination des opérations. Le 3 avril, les Équipes de reconnaissance des sites ont lancé le processus de reconnaissance des sites de cantonnement prioritaires dans les régions de Kidal et de Gao. Outre le site d'Aghareous Keyone (situé à 42 km de Kidal), où a commencé la construction d'un projet estimé à 3 millions de dollars, financé par le Fonds pour la consolidation de la paix, 8 des 15 autres sites potentiels proposés par des groupes armés ont été évalués sur la base de critères juridiques et logistiques et de considérations relatives à la sécurité. Une fois le processus de reconnaissance achevé, un rapport sera présenté à la Commission technique mixte de sécurité, qui sera chargée de la validation finale. Cependant, en raison de la reprise des combats entre les groupes armés dirigés par le MNLA et les Forces de défense et de sécurité maliennes, les livraisons de vivres aux sites de précantonnement ont été suspendues et reprendront lorsque la Commission technique mixte de sécurité se prononcera en ce sens. Suite aux combats qui se sont déroulés récemment à Kidal, auxquels ont pris part des combattants du MNLA et du HCUA participant au programme de précantonnement et recevant une aide alimentaire de la MINUSMA, la Mission a décidé de ne poursuivre la construction des nouveaux sites que lorsque les parties auront renouvelé leur engagement en faveur du cantonnement, et notamment d'un plan technique. La MINUSMA continue de se concerter avec le Gouvernement au sujet des prochaines mesures à prendre quant au processus de cantonnement, de la

mise en place d'une commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, ainsi que de l'élaboration d'un plan de travail national détaillé avant l'ouverture des pourparlers inclusifs.

IV. Rétablissement de l'autorité de l'État

23. Avant que les hostilités ne reprennent dans le nord, 161 préfets et sous-préfets au total étaient retournés dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou. À Mopti, 99 % des agents de l'État ont été réaffectés, 50 % à Gao et Tombouctou, tandis que dans la région de Kidal, selon les estimations, 20 % avaient été réaffectés avant les récents événements. Peu de postes de fonctionnaires, de gendarmes ou d'agents de police sont occupés en dehors des villes principales en raison de l'insécurité, du manque d'infrastructures et de ressources et du ralentissement des activités socioéconomiques. Six membres du Corps préfectoral ont été tués dans les récents incidents à Kidal et, dans le nord, il a été fait état de représentants de l'administration ayant abandonné leur poste.

A. Réforme du secteur de la sécurité

24. Au cours de la période considérée, le Gouvernement a progressé, avec le soutien de l'ONU et de partenaires clefs, dans l'élaboration d'une vision nationale pour la réforme du secteur de la sécurité, l'établissement d'un mécanisme de coordination et l'évaluation des possibilités de mobilisation de fonds par l'intermédiaire du groupe de travail pluridisciplinaire créé au début 2014. Le Gouvernement examine actuellement les propositions faites s'agissant du cadre de la réforme et du mécanisme de coordination dans le but d'organiser deux ateliers de restitution à l'intention des autorités nationales et de la société civile et une convention nationale sur la réforme du secteur de la sécurité dans les mois à venir.

25. Dans le même temps, les partenaires internationaux, notamment la mission de formation de l'Union européenne au Mali, les principaux acteurs bilatéraux et la MINUSMA réfléchissent aux moyens de renforcer la coordination de l'action internationale en appui à la réforme du secteur de la sécurité. La MINUSMA a eu avec le Parlement et les principales organisations de la société civile des consultations sur des questions touchant au renforcement de l'appropriation de la réforme du secteur de la sécurité par le pays et du contrôle démocratique des institutions chargées de la sécurité.

26. Des mécanismes de coordination entre les parties prenantes nationales et internationales sur le contrôle des armes légères et de petit calibre et la sécurisation des frontières ont été lancés à la demande du Ministère malien de l'intérieur et de la sécurité. Aux côtés de la MINUSMA, la police des frontières et la gendarmerie maliennes ont mené une évaluation de la sécurité aux frontières à Labbezanga, à la frontière avec le Niger, et à Léré, à la frontière avec la Mauritanie, du 27 au 29 avril 2014.

B. Services du maintien de l'ordre et institutions judiciaires et pénitentiaires

27. Avant les récents événements survenus dans le nord, le retour des autorités judiciaires et la remise en état des locaux de l'appareil judiciaire et des prisons s'étaient poursuivis dans le nord. Les tribunaux de Bourem, Gao, Gourma-Rarhous, Niafunké et Tombouctou et les prisons de Douentza, Gao, Gourma-Rarhous, Tombouctou et Youwarou étaient opérationnels, mais l'impact des hostilités récentes reste à déterminer.

28. L'insécurité et le manque d'infrastructures adaptées, un personnel insuffisamment formé et l'insuffisance des capacités financières et administratives sont autant d'entraves à la réouverture de tribunaux et prisons supplémentaires, ainsi qu'au fonctionnement de ceux déjà ouverts. Tandis que la recherche de financements pour une proposition de projet d'une valeur de 17 millions de dollars est en cours, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et la MINUSMA ont débuté plusieurs activités en vue de remettre en état le tribunal de Tombouctou, le tribunal, la préfecture et la sous-préfecture de Niafunké et la préfecture et la sous-préfecture de Kidal. Le 7 mai 2014, le Ministère de la justice, le PNUD et les Pays-Bas ont signé un accord portant sur la remise en état de 11 tribunaux et résidences de juges. La Mission a appuyé la mise en service des tribunaux au nord au travers de formations, de conseils et de projets à effet rapide. Avant les événements récents survenus à Kidal, le contrôle des institutions judiciaires et pénitentiaires par le MNLA faisait obstacle à la réouverture du tribunal de justice de paix et de la prison.

29. Avant le 16 mai 2014, un total de 2 026 gendarmes et agents de police étaient déployés dans le nord, contre 469 avant la crise de 2012, conformément à la politique des autorités maliennes de transfert des responsabilités du maintien de l'ordre public des forces armées aux institutions chargées du maintien de l'ordre. Au cours de la période considérée, 22 agents de police de la MINUSMA ont formé 897 agents de police et gendarmes. La Mission a également offert une formation aux droits de l'homme et coopère avec la gendarmerie pour intégrer la formation aux droits de l'homme dans son programme d'enseignement. Quatre-vingt-dix agents de la police nationale et de la gendarmerie supplémentaires ont été déployés pour renforcer la sécurité lors de la visite du Premier Ministre à Kidal.

V. Protection des droits de l'homme

A. Droits de l'homme

30. Suite aux récents événements, une équipe spéciale chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'homme commises récemment lors des combats opposant les forces gouvernementales et divers groupes armés a été dépêchée à Kidal le 23 mai. Le 24 mai, l'équipe a pu entrer en contact avec les 13 personnes détenues par le MNLA et les 32 personnes aux mains du HCUA depuis le 21 mai, suite aux affrontements avec les forces armées maliennes à Kidal. Aucun cas de mauvais traitement n'a été signalé.

31. La situation des droits de l'homme au Mali est restée fragile, comme en attestent les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits par les Forces

de défense et de sécurité maliennes et les groupes armés que la MINUSMA a continué de recenser dans les régions du nord. Le 16 avril 2014 à Gao, un gardien de troupeaux touareg a été tué par balle par les Forces de défense et de sécurité maliennes alors qu'il faisait paître ses troupeaux. Un soldat a été arrêté par les autorités maliennes et l'enquête est en cours. À Mopti, un homme de l'ethnie Dogon a été arrêté dans la nuit du 11 au 12 avril 2014 et est décédé des suites des mauvais traitements que la police malienne lui a infligés. Les autorités maliennes n'ont pas encore ouvert d'enquête sur cette affaire.

32. Les poursuites engagées contre les membres de l'ancienne junte ont progressé. Vingt et un hauts responsables de l'appareil militaire et de sécurité ont été inculpés et mis en détention en attendant leur procès pour les disparitions et exécutions sommaires de 25 soldats suite au contrecoup d'État d'avril 2012. Le 22 avril 2014, le général Amadou Haya Sanogo a comparu, accompagné de ses avocats, devant un juge pour complicité d'enlèvement. Après l'interrogatoire, le chef d'inculpation a été modifié et M. Sanogo est désormais accusé de complicité d'enlèvement et de complicité d'assassinat. Les affaires moins importantes n'ont par ailleurs pas avancé.

B. Protection des civils

33. Les civils n'ont pas particulièrement été pris pour cible dans les affrontements armés qui ont lieu actuellement dans les régions du nord. Cependant, ces affrontements et l'insécurité générale ont des répercussions importantes sur la liberté de mouvement, restreignent les perspectives économiques et font dans certains cas des victimes parmi les civils.

34. La MINUSMA continue d'élaborer une stratégie intégrée sur la protection des civils. Cette stratégie vise à systématiser les interventions en étroite collaboration avec les institutions des Nations Unies, sur la base d'analyses détaillées des risques et des vulnérabilités dans l'ensemble des régions du nord. Cela aboutira à la création sur le terrain d'équipes mixtes de protection des civils et de mécanismes de coordination, dans le but d'associer tous les acteurs de la protection de la Mission et du Groupe de la protection.

35. Les tensions et violences inter et inter-ethniques dans les régions du nord se sont poursuivies. Au cours de la période considérée, la MINUSMA a effectué 14 missions d'évaluation de la protection dans des zones à risque sujettes aux violences intercommunautaires, dans le cadre du mécanisme d'alerte et d'intervention rapide.

C. Protection de l'enfance

36. Depuis mon précédent rapport (S/2014/229), aucun nouveau cas d'enfants détenus pour des liens supposés avec des groupes armés n'a été signalé. Sept enfants demeurent détenus à Bamako, tandis que deux ont été libérés. La Mission continue de plaider auprès des autorités maliennes pour la libération des enfants détenus.

37. La Mission œuvre pour la réadaptation et l'insertion de deux garçons qui auraient été liés à des groupes armés et ont été arrêtés par les forces de l'opération Serval au cours d'une opération militaire en avril et confiés au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et au CICR, tandis que neuf enfants actuellement

dans le centre de transit et de soins dirigé par l'UNICEF attendent de retrouver leur famille.

D. Violences sexuelles liées au conflit

38. Les bénévoles et les chargés de liaison dans les collectivités à Mopti et Bamako rapportent que les victimes de violence sexuelle et sexiste continuent de se présenter pour qu'on leur porte assistance. Cependant, il n'existe pas de services médicaux ou de soutien psychologique gratuits pour les victimes parmi les populations déplacées à Bamako ou Mopti. Les services offerts à Gao, Kidal et Tombouctou sont extrêmement limités. Il y a un besoin urgent d'aide médicale, psychosociale et juridique.

VI. Relèvement rapide et développement

39. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont étendu leur programme de relèvement dans les régions du nord pour appuyer les activités de redressement et de stabilisation. Les efforts se poursuivent pour mener à bien des projets à effet rapide en coordination étroite avec les organisations nationales et internationales, dans des domaines tels que la remise en état de bâtiments administratifs, l'appui aux coopératives locales et un meilleur accès des populations à l'eau.

40. En sus du projet de cantonnement de 3 millions de dollars à Kidal, j'ai approuvé le 2 avril 2014 la demande faite par le Mali d'accéder aux financements du Fonds pour la consolidation de la paix. Cela permet de dégager un montant supplémentaire de 7 millions de dollars pour la MINUSMA, les institutions, fonds et programmes en appui aux activités de consolidation de la paix dans quatre domaines essentiels : dialogue national et réconciliation, sécurité et justice, rétablissement de l'autorité de l'État et gouvernance participative, et réinsertion des déplacés et des réfugiés. La construction d'une route allant de Ségou à Kidal, avec des financements de l'Union européenne, qui a été inaugurée le 16 mai 2014 et qui relie désormais deux régions auparavant très isolées, est une avancée majeure dans la création d'un environnement favorable aux activités de développement.

41. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a poursuivi ses activités de remise en état et de reconstruction à Gao et Tombouctou. Le 30 avril 2014, la reconstruction des deux mausolées de la mosquée Djingareyber à Tombouctou a été achevée. La MINUSMA a aussi aidé le Ministère de la culture à établir un inventaire de l'héritage culturel immatériel dans les quatre régions du nord.

VII. Situation humanitaire

42. À la fin d'avril, 3,6 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire, dont 1,5 million étaient gravement touchées (la moitie dans les régions de Gao, Kidal, Mopti et Tombouctou). Les autorités nationales se sont résolument attachées à résoudre la crise alimentaire avec l'appui de partenaires humanitaires. Elles ont ainsi mis en place un comité de suivi de la sécurité alimentaire comprenant

des autorités nationales et des acteurs humanitaires en vue d'améliorer la planification et la coordination. La malnutrition continue d'affecter gravement les personnes le plus vulnérables, 496 000 enfants de moins de 5 ans courant trois à neuf fois le risque de mourir en 2014. Le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire grave devrait atteindre 1,9 million d'ici à juin. Les acteurs humanitaires recherchent, dans le cadre de leur plan commun d'intervention stratégique, 77 millions de dollars pour des interventions en matière de nutrition et 255 millions de dollars pour l'aide alimentaire et des interventions dans le domaine agricole en 2014. Au 13 mai, ces deux secteurs n'étaient financés qu'à 9 % et 25 %, respectivement.

43. Le nombre de personnes déplacées au Mali continue de baisser. D'après la matrice de suivi des déplacements de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) pour avril 2014, quelque 138 000 personnes étaient déplacées dans ce pays, contre 350 000 au plus fort des déplacements. Toutefois, on enregistre également des va-et-vient et des déplacements secondaires (cas des personnes qui retournent dans les centres urbains et non dans leur foyer en milieu rural), autant de facteurs qui ont des conséquences pour la sécurité, l'accès à l'éducation et les droits fonciers et de propriété. Au 8 mai, le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger continuaient d'accueillir quelque 140 000 réfugiés maliens enregistrés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), contre 177 000 lors des déplacements massifs. Un accord tripartite signé entre le HCR, le Mali et le Niger le 3 mai jette les bases du rapatriement assisté des réfugiés.

44. La prestation de services sociaux de base demeure limitée dans les zones de retour, ce qui ne favorise pas les retours durables et pose un risque de tensions intercommunautaires. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne l'accès à l'eau, qui devient de plus en plus difficile plusieurs mois après le début de la saison sèche et qui a déjà été une source de tensions. La quasi-totalité des centres de santé (90 %) fonctionnent maintenant dans le nord mais bon nombre sont toujours largement tributaires de l'appui des partenaires humanitaires pour la prestation de services.

45. Les récents incidents survenus à Kidal ont entraîné des déplacements limités, quelque 4 215 personnes ayant fui vers différents endroits dans les régions de Kidal et de Gao. Les acteurs humanitaires ont répondu aux besoins prioritaires de ces personnes dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, de l'hygiène, de l'alimentation, du logement et de la santé. Des stocks de réserve, notamment des sacs d'eau, des tentes et des fournitures d'assainissement et d'hygiène, ont été prépositionnés à Gao avec le concours de la MINUSMA. Neuf camions du Programme alimentaire mondial (PAM) chargés de 194 tonnes de produits alimentaires ont quitté Gao pour Kidal le 25 mai. Une assistance est également fournie à quelque 60 déplacés qui ont trouvé refuge dans le camp de la MINUSMA à Kidal.

46. Au 26 mai, seulement 19,3 % des 568 millions de dollars nécessaires pour financer le plan d'intervention stratégique pour le Mali ont été reçus aux fins de l'action humanitaire et du relèvement rapide. Les difficultés qu'éprouvent les partenaires humanitaires à répondre aux besoins recensés et à toute crise soudaine sont encore plus grandes.

VIII. Création de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

47. Au 26 mai, l'effectif militaire de la MINUSMA était de 8 280 éléments, dont 52 femmes, ce qui représentait 74 % de l'effectif total autorisé (11 200 éléments). La Mission révise le positionnement de sa force afin de concentrer une plus grande partie du personnel dans le nord du Mali. Pendant la période considérée, l'effectif militaire a été renforcé par l'arrivée de 1 837 soldats, dont un bataillon d'infanterie, qui a été temporairement déployé dans la zone de regroupement de Diabaly et sera transféré à Gao dès que le dispositif en matière de logistique et d'infrastructures le permettra. Le siège du Groupe de centralisation du renseignement est établi à l'aéroport de Bamako tandis qu'une unité des forces spéciales et des moyens du Groupe de centralisation du renseignement sont actuellement déployés à Gao. Le Groupe renforcera considérablement les capacités d'appréciation de la situation de la Mission. Le déploiement intégral d'une unité fluviale et le redéploiement de deux compagnies de neutralisation d'explosifs de la zone de formation de Kati à leurs lieux d'affectation finals à Gao et Tombouctou renforceront davantage les capacités opérationnelles de la Force de la MINUSMA.

48. En ce qui concerne la capacité médicale, le 23 avril, un hôpital de niveau II est devenu opérationnel à Gao, outre celui de Sevaré. La construction du troisième hôpital militaire de niveau II à Tombouctou se poursuit. La Mission entreprend d'améliorer sa capacité d'évacuation sanitaire par voie aérienne grâce à un accord avec des prestataires privés.

49. D'autres unités de soutien essentielles sont maintenant déployées, notamment trois compagnies du génie, deux compagnies de transmissions, une compagnie d'entretien des aérodromes et une compagnie de transport. Toutefois, l'une des compagnies du génie est déployée sans la majorité de son matériel. La Mission a maintenant reçu quatre hélicoptères de combat, mais elle ne dispose toujours pas d'hélicoptères militaires utilitaires, ce qui entrave gravement sa mobilité aérienne. Un bataillon d'infanterie, un bataillon de réserve, une unité de services d'aérodrome, des éléments supplémentaires du Groupe de centralisation du renseignement, trois unités d'hélicoptères utilitaires, une unité d'hélicoptère armé, une compagnie de police militaire et deux compagnies de protection de la force ont été constitués mais pas encore déployés.

50. Durant la période à l'examen, on a continué de s'efforcer de transférer le matériel obtenu grâce au Fonds d'affectation spéciale pour la Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA). Au total, 16 véhicules et 108 conteneurs de fournitures pour la défense des périmètres, de modules d'hébergement, de groupes électrogènes et d'autres fournitures ont été remis à ce jour aux anciennes unités de la MISMA. Plusieurs de ces unités n'ont pas encore satisfait les normes des Nations Unies applicables aux unités ni les critères de soutien autonome. Huit véhicules et d'autre matériel n'ont pas encore été distribués, en attente de l'accord des pays fournisseurs de contingents concernés.

51. Divers projets essentiels de génie et d'infrastructures sont en cours, notamment les suivants : travaux horizontaux dans cinq bases principales (Gao, Kidal, Mopti, Tessalit et Tombouctou); construction d'un camp de transit à l'aéroport Senou de Bamako; construction d'une piste parallèle en latérite à Gao; et extension des pistes de Kidal et de Tessalit. L'entretien des pistes de Gao, Kidal et

Tessalit se poursuit. Ces activités sont essentielles tant pour améliorer la capacité de la Mission d'absorber le personnel militaire, civil et de police que pour renforcer la fourniture des moyens là où ils sont nécessaires. Afin de réduire sa présence à Bamako, la MINUSMA a transféré de nombreux services d'appui de son siège temporaire (l'hôtel L'Amitié) à une base logistique provisoire située à quelque 5 kilomètres. La Mission est actuellement en consultation avec le Gouvernement malien en vue de trouver des locaux pour son futur siège.

52. La composante police de la Mission, qui s'est considérablement étoffée, compte 979 membres, dont 51 femmes, soit 69 % de l'effectif total autorisé de 1 440 déployé au 26 mai. Le nombre de policiers déployés est passé à 122, soit 38 % de l'effectif autorisé de 320. Six unités de police constituées (857 personnes, soit 77 % de l'effectif autorisé) restent sur le terrain.

53. Au 27 mai, 469 des 672 membres du personnel civil international autorisé ont été déployés, dont 144 femmes (31 %). Quatre-vingt-quatre des 145 postes de Volontaire des Nations Unies autorisés ont été pourvus, dont 36 par des femmes (43 %). Sur l'effectif autorisé de 781 membres du personnel recruté sur le plan national, 308 au total ont pris leurs fonctions, dont 78 femmes (25 %).

IX. Coordination internationale

54. Les 28 et 29 mars, mon Représentant spécial a participé à la quarante-quatrième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), qui s'est tenue à Yamoussoukro. Les chefs d'État et de gouvernement ont salué le retour à l'ordre constitutionnel au Mali. Ils se sont félicités de la signature du mode opératoire du cantonnement des groupes armés et demandé à toutes les parties à l'accord préliminaire de le mettre en œuvre intégralement. Ils ont exhorté le Gouvernement malien à assumer la pleine responsabilité de la conduite d'un dialogue inter-malien sans exclusive.

55. La « plateforme de coordination pour le Sahel » a tenu sa deuxième réunion le 16 mai à Bamako sous la présidence (par rotation tous les deux ans) du Mali. Les participants ont approuvé la feuille de route du Président malien et renouvelé leur engagement à renforcer la coordination et à rationaliser l'affectation des ressources destinées aux initiatives de coopération régionale.

X. Aspects financiers

56. Dans sa résolution 68/259 du 27 décembre 2013, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 602 millions de dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1er juillet 2013 au 30 juin 2014, y compris le montant de 366,8 millions de dollars qu'elle avait déjà approuvé pour la Mission, pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2013, dans sa résolution 67/286.

57. Le projet de budget de la MINUSMA pour l'exercice allant du 1er juillet 2014 au 30 juin 2015, d'un montant de 812,7 millions de dollars, a été soumis à l'Assemblée générale qui l'examinera durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante-huitième session.

58. Au 2 juin 2014, le montant des contributions non acquittées au compte spécial de la MINUSMA s'élevait à 132,6 millions de dollars. À la même date, le montant des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à 1 216,0 millions de dollars.

59. Au 2 juin 2014, les dépenses au titre des contingents et des unités de police constituées avaient été remboursées jusqu'au 28 février 2014 et les dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents avaient été remboursées jusqu'au 31 décembre 2013, conformément au calendrier des paiements trimestriels.

XI. Examen stratégique de la MINUSMA

60. En prélude aux travaux du Conseil de sécurité sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA, le Département des opérations de maintien de la paix a procédé à un examen stratégique de la Mission, dans le cadre duquel une équipe multidimensionnelle conduite par le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix s'est rendue au Mali du 4 au 9 mai 2014. Le but de cette initiative était d'évaluer, un an après la création de la Mission, les hypothèses de base qui ont présidé à la conception de la Mission en vue de recommander des modifications éventuelles au mandat ou à la stratégie de sa mise en œuvre compte tenu des faits marquants survenus depuis que la Mission a été autorisée. L'équipe a tenu des consultations avec le Gouvernement, la société civile à Bamako et dans le nord, les dirigeants des groupes armés signataires de l'accord préliminaire, les partenaires internationaux et bien d'autres parties prenantes. Des consultations ont également été tenues avec les principaux acteurs internationaux et régionaux, ainsi qu'avec les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, au Siège.

61. Il est ressorti de l'examen que le rétablissement de l'ordre constitutionnel, la mise à l'écart de la junte militaire à l'origine du coup d'État de mars 2012 et les progrès limités enregistrés par le processus de réconciliation étaient les aspects politiques les plus importants de l'évolution du contexte stratégique depuis avril 2013. Malgré ces réalisations, de nombreux aspects importants de la stabilisation du Mali, notamment la plupart des tâches figurant dans le mandat de la Mission, restaient à concrétiser. Il s'agit en particulier de la stabilisation du nord du pays et de l'appui à apporter au rétablissement de l'autorité de l'État en vue d'assurer le respect des droits de l'homme et la protection des civils et de réaliser la réconciliation nationale et entre les communautés. Les progrès dans ces domaines restent tributaires des négociations politiques entre le Gouvernement et les groupes armés, d'où l'importance cruciale que revêtent les avancées du processus politique pour l'exécution du mandat de la Mission.

62. Les autorités élues ont fait part de leur désir de conduire le processus politique mais peu de progrès ont été réalisés depuis septembre 2013. La nomination, par le Gouvernement, d'un haut-représentant pour le dialogue inclusif intermalien incite certes à l'optimisme mais, à l'heure actuelle, le Gouvernement et les groupes armés ne s'entendent pas sur la marche à suivre pour faire progresser le processus politique, notamment en ce qui concerne le cadre des négociations, ni sur l'ordre du jour, le calendrier, la participation et les liens avec le dialogue intercommunautaire plus large. Les récents affrontements survenus à Kidal et l'extension des zones contrôlées par les groupes armés qui en a résulté montrent combien il est urgent de faire des avancées dans le processus politique.

63. Au niveau local, la situation humanitaire et les conditions de sécurité, notamment les tensions entre diverses communautés dans tout le nord du pays, demeurent des sources de profonde préoccupation. Les questions de gouvernance comme la corruption continuent d'alimenter le conflit au Mali et doivent être traitées dans le cadre de la stratégie de stabilisation à long terme. Le trafic et la criminalité organisée sont également d'importants facteurs d'insécurité dans le nord.

64. Alors qu'elle avait commencé à s'améliorer en 2013, la situation en matière de sécurité dans le nord du Mali s'est détériorée depuis le début de 2014. L'augmentation du nombre d'attentats perpétrés au moyen d'engins explosifs improvisés, visant essentiellement les forces de sécurité maliennes et internationales, contribue à un sentiment général d'insécurité dans le nord. Toutefois, contrairement aux hypothèses initiales, les risques de sécurité auxquels s'expose la population sont essentiellement liés au banditisme et à la violence intercommunautaire, en particulier dans les zones où sont retournés des réfugiés et des déplacés et le long des axes commerciaux. Cette insécurité empêche un retour à la normale et la reprise des activités économiques et de développement.

65. Bien qu'elles aient renforcé leur présence dans le nord au cours de l'année écoulée, l'examen a montré que les Forces de défense et de sécurité maliennes manquent toujours gravement de moyens et qu'elles continueront d'avoir besoin d'une assistance internationale à brève échéance. La MINUSMA pourrait être appelée à jouer un rôle plus important dans ce domaine, d'autant que l'opération Serval réduit ses effectifs au Mali et adopte une posture régionale. Tant que les forces maliennes ne seront pas en mesure d'accomplir des tâches de lutte antiterroriste, les hypothèses initiales concernant la nécessité d'une force parallèle pour faire face à la présence continue de groupes terroristes dans le nord du Mali resteront valables. L'opération Serval semble disposée à continuer de jouer ce rôle, quoique dans une nouvelle configuration.

66. À ce jour, la stratégie de la Mission en appui à la sécurité et à la stabilisation était axée sur une présence statique dans les principales agglomérations conformément à la résolution 2100 (2013) du Conseil de sécurité. La situation actuelle appelle des ajustements propres à permettre aux forces de sécurité maliennes et à la Mission de s'imposer progressivement dans les zones adjacentes aux agglomérations, y compris les axes commerciaux, et d'empêcher les groupes terroristes et les criminels d'y avoir accès. La mobilité et la couverture aérienne insuffisantes de la Mission entravent ces efforts. La MINUSMA élabore une configuration révisée de sa force qui prévoit un redéploiement graduel de la plupart de ses moyens et pourrait étendre son action à d'autres lieux au nord de la ceinture du Niger. Toutefois, les plans à cet égard dépassent la capacité de construction et d'appui actuelle de la Mission, qui s'emploie à installer des bases dans les principaux lieux de déploiement conformément à la planification préalable. Par ailleurs, la sûreté et la sécurité du personnel demeurent des préoccupations importantes étant donné la menace constante que font peser sur le personnel des Nations Unies et autres les attaques asymétriques, les engins explosifs improvisés et les enlèvements. En conséquence, l'aptitude de la Mission à déployer du personnel civil, y compris du personnel d'appui, pour construire, occuper et entretenir des lieux de déploiement supplémentaires dans des zones reculées sera gravement compromise. Par ailleurs, si les parties s'engageaient concrètement en faveur de l'opération de cantonnement, qui sera indispensable pour le succès du processus

politique, la Mission devra être préparée à prêter pleinement son concours, ce qui ne manquera pas d'avoir des incidences supplémentaires en matière d'appui.

67. Lors des discussions avec l'équipe d'examen, les représentants du Gouvernement ont proposé de renforcer les systèmes de coordination entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et la Mission, et ont demandé que celle-ci apporte un appui opérationnel aux forces maliennes dans le nord du pays. Notant que le renforcement de la capacité des forces maliennes à sécuriser le territoire malien demeure au centre de l'objectif final prévu de la Mission dans le secteur de la sécurité, l'équipe a approuvé les propositions tendant à renforcer la coordination et a pris dûment acte de la demande d'appui opérationnel. Il faudra, avant de faire une recommandation détaillée au Conseil de sécurité sur la question, procéder à une analyse plus avant des risques et des possibilités, en particulier eu égard aux conséquences que pourrait avoir sur le processus politique le fait de fournir un appui opérationnel aux forces maliennes.

68. Le redéploiement de l'administration et des services de l'État laisse relativement à désirer dans toutes les régions du nord, ce qui porte atteinte à la légitimité de l'État auprès de la population locale et alimente l'instabilité constante. Pendant l'examen stratégique, tous les interlocuteurs ont souligné qu'il fallait mettre davantage l'accent sur les priorités en matière de stabilisation, notamment l'amélioration des conditions de sécurité au niveau sous-régional, le rétablissement de la chaîne pénale et un meilleur accès aux services de base, qui sont déterminants pour le retour des réfugiés et des déplacés et la reprise de l'activité économique normale.

69. Alors que le Mali entre dans la prochaine phase de la stabilisation, il sera de plus en plus important que la Mission et les autorités nationales synchronisent leurs activités plus étroitement. Tous les aspects du mandat de la Mission exigent une action coordonnée des pouvoirs publics, d'où la nécessité d'une coopération plus étroite fondée sur un objectif commun.

70. L'examen stratégique a débouché sur les recommandations suivantes, qui tendent à apporter des ajustements au mandat de la Mission :

a) Le Conseil de sécurité devrait rappeler que le processus politique, tel que convenu par les parties à l'accord préliminaire signé à Ouagadougou le 18 juin 2013, reste la pierre angulaire de l'exécution du mandat, et repenser le rôle politique de la Mission de manière à y inclure les « bons offices et services de facilitation » du processus, y compris la coordination des initiatives régionales et internationales;

b) Les autorités maliennes devraient formuler une approche commune de la voie à suivre par la MINUSMA, en définissant leurs responsabilités respectives concernant tous les aspects de l'exécution du mandat, et établir des « objectifs d'étape » qui seront soumis à l'approbation du Conseil de sécurité;

c) Le plafond actuel des effectifs militaires et policiers devrait être maintenu et la Mission devrait élargir ses présences statique et mobile dans le nord du pays, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, dans le cadre d'une stratégie de stabilisation intégrée qui tienne compte des menaces asymétriques, et qui aille de pair avec le renforcement de la présence des institutions et partenaires nationaux et soit synchronisée avec les avancées du processus politique;

d) La MINUSMA devrait être autorisée, en réponse à la demande des autorités maliennes, à apporter son concours à l'organisation et à la tenue

d'élections locales et à la réforme électorale dans le cadre de la décentralisation, ainsi qu'à la justice transitionnelle et militaire et au renforcement des capacités des institutions maliennes de maintien de l'ordre en matière de lutte contre le trafic. Le Conseil de sécurité voudra peut-être aussi envisager de demander à la MINUSMA d'étudier les moyens d'améliorer la coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, sous réserve d'une évaluation des risques et conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

71. L'équipe d'examen a également recommandé de poursuivre les efforts pour transférer le centre de gravité de la Mission dans le nord tout en reconnaissant que l'élargissement de sa présence dans le nord devrait être planifié et se faire par phases compte dûment tenu des difficultés rencontrées par la Mission sur le plan financier et en matière d'appui et de sécurité.

XII. Observations

72. Je suis profondément préoccupé par la tournure tragique qu'ont prise les événements au Mali depuis le 17 mai. La reprise des hostilités et la situation dans la partie nord du pays constituent une violation flagrante et inacceptable de la lettre et de l'esprit de l'accord préliminaire du 18 juin 2013. La poursuite de l'occupation de plusieurs parties du nord du pays par des groupes armés porte elle aussi gravement atteinte à l'accord.

73. Je me félicite de l'accord de cessez-le-feu signé par le Gouvernement malien et les groupes armés, facilité par le Président de l'Union africaine, le Président mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz et mon Représentant spécial, Albert Gerard Koenders. J'exhorte les parties à en respecter strictement les termes. Les hostilités ont provoqué une détérioration des conditions de sécurité dans le nord du Mali, entraînant des risques pour la sécurité internationale. Cette situation ne peut pas durer. L'Organisation des Nations Unies reste fermement attachée à la souveraineté, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Mali et est déterminée à appuyer activement la mise en œuvre de l'accord préliminaire, y compris l'ouverture d'un dialogue inclusif.

74. Il est absolument prioritaire de mettre pleinement en œuvre l'accord de cessez-le-feu et de rétablir sans plus tarder les institutions prévues par l'accord préliminaire, en particulier le Comité de suivi et d'évaluation et la Commission technique mixte de sécurité, qui doivent être acceptées par toutes les parties concernées. Je suis convaincu que la réactivation de ces mécanismes aidera à déterminer les modalités du cessez-le-feu et la marche à suivre. Mon Représentant spécial et la MINUSMA se tiennent prêts à appuyer la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu et la reprise du processus de paix, conformément à l'accord préliminaire.

75. Il ne peut y avoir de solution durable aux problèmes de sécurité qui touchent le nord du pays en l'absence d'un processus politique ouvrant la voie au rétablissement de l'ordre public, à l'accès égal de tous les Maliens aux services publics et à la réconciliation entre les communautés. Toutes les parties doivent s'acquitter de l'engagement qu'elles ont renouvelé de respecter l'accord préliminaire, sur lequel doivent se fonder les négociations qui doivent véritablement mener sans délai à un dialogue politique officiel auquel participeront tous les acteurs concernés. Je crains vivement que faute de processus politique, les groupes terroristes profitent de la situation pour viser les forces maliennes et internationales et menacer les civils dans le nord. Même avant la reprise récente des hostilités, des attaques à la roquette et à

l’engin explosif improvisé avaient semé la peur et ralenti le processus de réconciliation.

76. Je condamne les atrocités commises lors des violences récentes, en particulier le meurtre à Kidal de huit civils, dont six fonctionnaires, commis par des groupes armés. Je présente toutes mes condoléances aux familles des victimes. Les auteurs de ces crimes odieux doivent être identifiés et traduits en justice. Comme convenu par les parties à l’accord de cessez-le-feu, il faudrait mettre en place au plus vite une commission internationale d’enquête chargée d’établir les faits. L’Organisation des Nations Unies est prête à apporter le savoir-faire et l’appui techniques nécessaires à la création d’une telle commission.

77. C’est au Gouvernement malien, sous la direction du Président Ibrahim Boubacar Keïta, qu’il incombe principalement de résoudre les problèmes auxquels fait face le Mali et de protéger les civils dans tout le pays. La première étape essentielle exige des parties au conflit qu’elles abandonnent leur logique de guerre et s’engagent dans le processus de paix. Ce n’est qu’une fois ce processus placé sous le « contrôle malien » qu’il sera possible de trouver des solutions durables au conflit. Je demande instamment au Gouvernement, aux groupes armés et aux acteurs de la société civile de redoubler d’efforts pour engager une véritable collaboration, en coopération étroite avec mon Représentant spécial, afin de mener à bien un processus qui réponde aux attentes du peuple malien. Le statu quo n’est pas acceptable. Les progrès accomplis depuis 2013, y compris le bon déroulement des élections présidentielle et législatives et le retour progressif de l’administration publique dans le nord, témoignent du désir qu’ont tous les Maliens de rétablir une nation solide et dynamique. Les événements tragiques récents rendent d’autant plus urgente la mise en place d’un dialogue inclusif propre à rassembler tous les Maliens autour d’un ensemble de questions collectivement convenues qui doivent être réglées pour permettre un accord de paix définitif. J’espère que la nomination par le Président Keita d’un Haut-Représentant chargé de faciliter les négociations de paix donnera un nouvel élan à ces efforts.

78. Les multiples initiatives menées par les pays de la région pour appuyer le processus politique, sous l’impulsion des autorités maliennes et de leurs partenaires, montrent clairement que la région s’inquiète de la persistance de l’instabilité au Mali. J’exhorte tous les intervenants engagés dans de telles initiatives à assurer une plus grande cohérence de leurs efforts, en coordination étroite avec l’Organisation des Nations Unies. Mon Représentant spécial continuera à user de ses bons offices pour favoriser activement la réconciliation et la négociation.

79. Les groupes armés doivent négocier de bonne foi et sans plus tarder. Je salue tous les efforts déployés, y compris par les acteurs régionaux, pour créer des synergies et renforcer la cohérence à l’intérieur des groupes armés et entre eux en vue de négociations véritables et constructives avec le Gouvernement. Tous les Maliens qui participent à ce processus doivent le faire dans le strict respect de la souveraineté, de l’intégrité territoriale et de l’unité du Mali. Il faut que toutes les parties parviennent à un consensus sur les paramètres et les échéances fixés pour les pourparlers de paix de façon à organiser un processus de cantonnement efficace, lequel reste de leur responsabilité. Ces efforts nécessiteront l’appui constant de la communauté internationale.

80. Dans mon précédent rapport, j’ai salué la création de la Commission Vérité, justice et réconciliation. Je demande de nouveau au Gouvernement de veiller à ce

que la Commission fonctionne en toute neutralité, impartialité et indépendance. Je trouve également encourageant le fait que les enquêtes judiciaires et les audiences se poursuivent dans un certain nombre d'affaires importantes, y compris l'affaire des bérets rouges et de la mutinerie de Kati. Ces mesures, si tant est qu'elles se poursuivent, constituent des avancées majeures dans la lutte contre l'impunité. Pourtant, je crains qu'en dépit des quelques progrès accomplis, la reprise récente des hostilités n'ait porté un coup redoutable au rétablissement et à la remise en route de l'appareil judiciaire et de l'administration publique dans tout le pays.

81. Je suis également préoccupé par la persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition au Mali. J'engage les partenaires internationaux du pays à combler le déficit de financement constaté dans l'appel humanitaire.

82. J'encouragerais le Conseil de sécurité, dans ses délibérations sur le renouvellement du mandat de la MINUSMA, à examiner les recommandations formulées ci-dessus, aux paragraphes 70 et 71, concernant la nécessité : a) de réaménager le rôle politique de la Mission, tout en veillant à ce que le processus politique demeure la pierre angulaire de l'exécution du mandat; b) établir des repères communs pour l'exécution du mandat comme un moyen de mieux synchroniser les activités; c) maintenir l'effectif actuel du personnel militaire et de police, tout en élargissant la présence de la Mission dans le nord au-delà des principales agglomérations dans le cadre d'une stratégie de stabilisation intégrée, sous réserve des exigences en matière de sécurité et de logistique; et d) ajouter d'autres tâches au mandat en vue d'appuyer les élections locales, la justice transitionnelle, le renforcement des capacités pour la lutte contre le trafic et, sous réserve d'une évaluation des risques et dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, renforcer la coordination avec les Forces de défense et de sécurité maliennes. Je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat de la MINUSMA pour une période d'un an, jusqu'au 1er juillet 2015, en maintenant l'effectif autorisé du personnel en tenue à son niveau actuel, à savoir 11 200 militaires et 1 440 policiers au maximum. Dans l'intervalle, j'exhorte tous les États qui se sont engagés à fournir du personnel en tenue et des ressources à la MINUSMA, ou qui apportent un appui aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, à accélérer l'arrivée du personnel et du matériel qui n'ont pas encore été déployés.

83. L'application des ajustements au mandat proposés plus haut sera extrêmement difficile pour la Mission, qui doit composer avec d'importants problèmes en termes d'appui et de sécurité. À cet égard, il faudra renforcer les capacités de la Mission en matière d'appui et de construction. Il sera nécessaire aussi de hiérarchiser les efforts et d'avoir conscience du fait que les délais d'achèvement des projets en cours ou nouveaux devront être allongés et que leur mise en œuvre sera coûteuse.

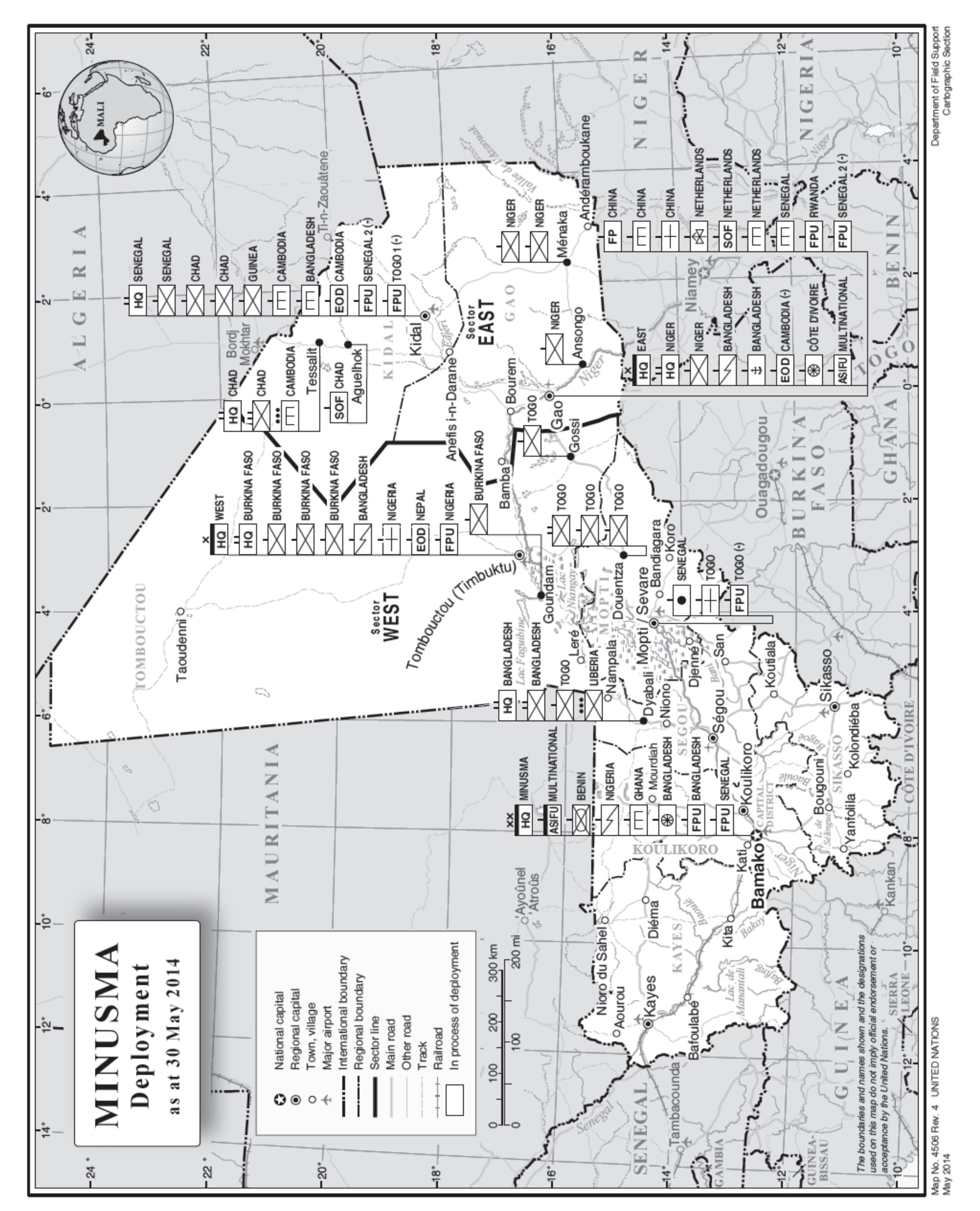
84. L'engagement politique soutenu du Conseil de sécurité demeure essentiel pour faire progresser rapidement le processus politique. Il sera aussi essentiel à la bonne exécution du mandat que les partenaires bilatéraux du Mali et les institutions financières internationales adoptent une stratégie cohérente permettant d'aller de l'avant dans les domaines stratégiques pour la stabilisation du pays, en particulier la gouvernance et les négociations politiques.

85. Enfin, je souhaite rendre hommage à mon Représentant spécial pour le Mali, Albert Gerard Koenders, ainsi qu'au personnel en tenue et au personnel civil de la MINUSMA pour les efforts qu'ils déploient sans relâche dans des conditions

extrêmement difficiles. Je remercie également tous les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, l'Union africaine, la CEDEAO, l'Union européenne et les partenaires bilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires pour leurs contributions importantes en faveur du processus de paix au Mali.

Annexe I

Carte – Déploiement de la MINUSMA



Annexe II

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : effectifs militaires et policiers au 31 mai 2014

	Effectifs militaires			*Effectifs policiers*		
	Officiers d'état-major et membres du contingent			*Policiers (y compris unités de police constituées)*		
Pays	*Hommes*	*Femmes*	**Total**	*Hommes*	*Femmes*	**Total**
Allemagne	59	3	**62**	4	1	**5**
Bangladesh	1 444	4	**1 448**	139	0	**139**
Bénin	257	0	**257**	9	1	**10**
Burkina Faso	854	10	**864**	11	1	**12**
Burundi	0	0	**0**	4	0	**4**
Cambodge	307	4	**311**	0	0	**0**
Cameroun	0	0	**0**	6	0	**6**
Canada	0	0	**0**	0	0	**0**
Chili	0	0	**0**	0	0	**0**
Chine	389	12	**401**	0	0	**0**
Côte d'Ivoire	125	0	**125**	6	0	**6**
Danemark	42	2	**44**	0	0	**0**
Égypte	0	0	**0**	2	0	**2**
Estonie	1	0	**1**	0	0	**0**
États-Unis d'Amérique	10	0	**10**	0	0	**0**
Finlande	1	0	**1**	0	0	**0**
France	18	1	**19**	5	0	**5**
Gambie	2	0	**2**	0	0	**0**
Ghana	160	0	**160**	1	0	**1**
Guinée	169	0	**169**	1	1	**2**
Guinée-Bissau	2	0	**2**	0	0	**0**
Îles anglo-normandes	0	0	**0**	0	0	**0**
Italie	2	0	**2**	0	0	**0**
Jordanie	1	0	**1**	2	0	**2**
Kenya	1	0	**1**	0	0	**0**
Libéria	49	0	**49**	0	0	**0**
Madagascar	0	0	**0**	2	0	**2**
Mauritanie	4	0	**4**	0	0	**0**
Népal	145	4	**149**	0	0	**0**
Niger	860	5	**865**	6	1	**7**
Nigéria	117	1	**118**	119	26	**145**
Norvège	31	0	**31**	0	0	**0**
Pays-Bas	515	7	**522**	12	0	**12**
République démocratique du Congo	0	0	**0**	3	1	**4**
République dominicaine	1	1	**2**	0	0	**0**
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	2	0	**2**	0	0	**0**

Pays	Effectifs militaires — Officiers d'état-major et membres du contingent — *Hommes*	*Femmes*	**Total**	Effectifs policiers — Policiers (y compris unités de police constituées) — *Hommes*	*Femmes*	**Total**
Rwanda	6	0	**6**	125	17	**142**
Sénégal	600	2	**602**	283	1	**284**
Sierra Leone	5	0	**5**	0	0	**0**
Suède	5	0	**5**	2	1	**3**
Suisse	1	0	**1**	0	1	**1**
Tchad	1 138	0	**1 138**	7	0	**7**
Togo	934	3	**937**	155	0	**155**
Tunisie	0	0	**0**	1	0	**1**
Turquie	0	0	**0**	6	0	**6**
Yémen	5	0	**5**	5	0	**5**
Total	**8 262**	**59**	**8 321**	**916**	**52**	**968**